GROUPE BONDOUFLE DURABLEMENT
Au Conseil Municipal de Bondoufle

Arnaud BARROUX, Claudette BERNARDET, Jean-Paul ROUXEL, Pascale TESTIER-VELLA
Adresse : 6 Impasse de la Mairie 91070 BONDOUFLE E-mail :bondoufle.durablement@orange.fr

2 8 JAN. 2019
Courrier arrivé le : 0535
MAIRIE DE BONDOUFLE
Responsable : .....
Pour Eléments de réponse : .....
Pour Information : .....

Monsieur Jean HARTZ
Maire de Bondoufle
Hôtel de ville
43, Rue Charles de Gaulle
91070 BONDOUFLE

Bondoufle, le 22 janvier 2019

Objet : Question orale
Claudette BERNARDET

Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-après une question orale pour le prochain conseil municipal du 30 janvier 2019.

« Vous avez annoncé dans votre parution La Lettre du Maire n° 10 de juin 2018 que vous aviez signé un protocole d'accord avec plusieurs médecins détaillant les modalités de leur arrivée sur Bondoufle.

Parallèlement, vous annonciez également, et le conseil municipal a voté, le lancement d'un marché pour accueillir ces médecins dans les locaux de distribution de l'ancienne poste pour une ouverture fin 2018.

Six mois après votre annonce aux bondouflois, nous aimerions **connaître l'avancée du dossier**, à savoir, le planning des travaux **et avoir connaissance de la convention** que vous avez signée avec les médecins. Nous vous remercions par avance de nous transmettre une copie de cette convention ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Claudette BERNARDET

Question posée pour le Conseil Municipal du 30 janvier 2019

Réponse à C. BERNARDET – Conseillère Municipale

Madame la Conseillère Municipale,

D'abord, je tiens à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à cette problématique majeure pour Bondoufle, même si elle n'est pas une compétence municipale.

Vous n'avez, avec votre groupe, fait aucune proposition, vous contentant de recenser dans votre questionnaire une question dont tout le monde connaît la réponse.

Pour autant, le problème vous concerne et vous sensibilise. Ainsi, vous posez une question sur le contenu de la lettre du Maire n°10 consacrée à la Maison Médicale, **7 mois après**.

Je me dois de vous indiquer que votre demande est compliquée à suivre car dans le premier paragraphe, vous citez le protocole d'accord dont je fais état et à la fin, vous me demandez d'avoir connaissance de la convention qui elle, n'existe pas.

Je comprends qu'il vous est difficile de conserver une ligne directrice dans un courrier d'une demi-page mais vous comprendrez que j'ai besoin pour vous répondre, d'une demande claire et précise.

Je vous informe qu'une simple demande aurait suffi pour vous communiquer ce document (hors noms des médecins) il y a 7 mois, en votre qualité de Conseillère Municipale, mais ce n'était peut-être pas votre priorité en juin 2018.

De plus, vous avez dans la délibération 18 du présent Conseil, le bail qui nous liera à la SCM.

Quant au planning des travaux, je vous transmettrai prochainement les dates essentielles.